

Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

Deuxième évaluation du programme

Mandat

17 octobre 2014

Table des matières

Table des matières.....	1
Vue d'ensemble du Fonds de partenariat pour le carbone forestier	2
Évaluation du FCPF	3
Portée de l'évaluation	4
Méthode d'évaluation suggérée	4
Période couverte	5
Public visé.....	5
Calendrier	5
Objectifs de l'évaluation	5
Principales questions abordées par la deuxième évaluation du programme	6
Méthodologie	9
Réalisations attendues / extrants attendus des Consultants.....	10
Calendrier d'exécution.....	10
Critères d'acceptation des réalisations attendues	10
Annexe 1 : Cadre de S&E du FCPF : Chaîne de résultats	12
Annexe 2 : Liste des personnes à consulter aux fins de l'évaluation	13

Vue d'ensemble du Fonds de partenariat pour le carbone forestier

1. Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), opérationnel depuis juin 2008, est un partenariat mondial, formé dans le but de réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, d'assurer la conservation et la gestion durable des forêts et d'accroître les stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD+). Le FCPF contribue à faire la démonstration des modalités de mise en œuvre de REDD+ à l'échelon national.

2. Le FCPF poursuit deux objectifs : renforcer les capacités d'exécution du programme REDD+ dans les pays en développement des régions tropicales et subtropicales, et tester un programme de subventions d'incitation fondé sur les résultats dans certains pays pilotes, à une échelle relativement limitée, afin d'ouvrir la voie à un système de beaucoup plus grande envergure de mesures d'incitation positives et de flux de financement. Le FCPF a créé deux fonds distincts à cet effet :

(a) **Le Fonds de préparation** : Les activités initiales conduites sous l'égide du FCPF portent sur une assistance technique et le renforcement des capacités des pays tropicaux membres de la BIRD et de l'IDA dans les régions d'Afrique, d'Asie de l'Est et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Asie du Sud, afin de les aider à se préparer à la mise en œuvre de REDD+. Plus précisément, le FCPF aide ces pays à estimer de façon crédible leur stock national de carbone forestier et les sources d'émissions issues de la déforestation, à élaborer leur scénario national de référence pour les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, à calculer les coûts d'opportunité d'interventions éventuelles au titre de REDD+, à adopter et compléter des stratégies nationales visant à enrayer le déboisement et la dégradation des forêts, et à concevoir les systèmes nationaux de suivi, d'information et de vérification pour REDD+. Ces activités, qui constituent la procédure de « préparation à REDD+ », sont financées par le Fonds de préparation du FCPF. Elles créent un cadre propice à de futurs investissements dans REDD+ ou au versement de subventions liées aux résultats obtenus. Il est demandé aux pays de présenter, dans des délais raisonnables, un aperçu instantané de leur état de préparation à REDD+, sous forme d'un ensemble de documents, le « R-Package », dont le Comité des Participants a adopté les directives d'élaboration lors de sa quatorzième réunion (voir : <http://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2013/July2013/FCPC%20framework%20text%207-25-13%20FRN%20web.pdf>).

(b) **Mécanisme de financement des réductions des émissions de carbone (Fonds Carbone)** : Neuf pays au maximum devraient avoir accompli des progrès significatifs dans leur préparation à la mise en œuvre de REDD+ et soumis un R-Package au Comité des Participants, pour être admis à participer au Mécanisme de financement des réductions d'émissions de carbone et bénéficier de financements octroyés au titre du Fonds Carbone en vue de la conduite et de l'évaluation de programmes pilotes de subventions fondées sur les résultats. Les pays sélectionnés, qui auront apporté la preuve de leur engagement en faveur de REDD+, progressé dans la conception d'un cadre de suivi adéquat, et établi des scénarios crédibles de référence et pris des dispositions pour réduire leurs émissions, bénéficieront de subventions, fondées sur les résultats obtenus, pour avoir réduit, de façon vérifiable les émissions résultant du déboisement et/ou de la dégradation des forêts, grâce à l'application de programmes de réduction des émissions. La structure de ces subventions sera fonction des possibilités de REDD+ qui sont débattues actuellement dans le cadre du processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ces subventions ont pour but d'aider les pays à éradiquer les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts. Les financements octroyés au titre du Fonds Carbone ne seront versés qu'à des pays qui auront réduit leurs émissions de façon mesurable et vérifiable. En octobre 2014, onze pays souscrivant au programme REDD avaient été admis - ou admis à titre provisoire - à participer à des projets financés par le Fonds Carbone, au vu de leurs

premières Notes d'idées relatives au programme de réduction des émissions (ER-PIN) ; les projets de neuf de ces pays seront retenus et bénéficieront de financements au titre du Fonds Carbone.

3. À eux deux, ces mécanismes ont pour but de tirer des enseignements des premières activités du genre et de mettre au point un instrument réaliste et rentable pour enrayer la déforestation, contribuer à préserver le climat de la Terre, réduire la pauvreté, gérer les ressources en eau douce et protéger la biodiversité. Il importe toutefois de noter que le Fonds, en soi, n'est pas une panacée qui « sauvera les forêts du monde entier. » Les leçons tirées de l'expérience propre à la méthodologie, à la mise en œuvre pilote du FCPF et au financement carbone alimenteront la réflexion et fourniront des connaissances à toutes les entités qui s'intéressent à REDD+. Le FCPF cherche par conséquent à instaurer des conditions favorables et à recueillir un ensemble de connaissances et d'expériences, afin de faciliter l'élaboration, à moyen terme, d'un programme international d'incitations de beaucoup plus grande envergure en faveur de REDD+.

4. Les objectifs du FCPF, formulés dans sa Charte, sont les suivants :

- Aider les pays REDD éligibles à réduire les émissions dues au déboisement et/ou à la dégradation des forêts en leur dispensant une aide technique et financière afin qu'ils renforcent leurs capacités et tirent parti de futurs systèmes éventuels d'incitations positives en faveur de l'initiative REDD ;
- Tester un système de subventions, allouées sur la base des résultats obtenus en matière de réduction des émissions grâce aux activités REDD, en vue d'un partage équitable et de la promotion d'incitations positives futures à grande échelle en faveur de l'initiative REDD ;
- Dans le cadre de l'approche REDD, tester les moyens d'assurer ou d'améliorer les moyens de subsistance des populations locales et de préserver la biodiversité, et
- Diffuser à grande échelle les connaissances acquises grâce à la conception du FCPF et à la mise en œuvre des plans de préparation (désormais baptisés propositions de préparation ou RPP) et des programmes de réduction des émissions.

5. Contrairement à l'aide au développement en général, l'octroi de financements au titre du Fonds Carbone, outre les fonds de préparation à REDD+, sera subordonné à la démonstration crédible de la capacité d'un pays d'atteindre des résultats, sous forme de réduction de ses émissions.

6. Pour de plus amples informations générales sur le FCPF, veuillez consulter le Mémorandum d'information et la Charte du FCPF sur le site Web du FCPF, à l'adresse www.forestcarbonpartnership.org.

Évaluation du FCPF

7. Comme le prévoit la Charte du FCPF, l'évaluation incombe à l'organe directeur, en l'occurrence le Comité des participants (CP) au nom de l'Assemblée des participants (AP).¹ La première évaluation du programme du FCPF a ainsi été réalisée en 2012, à la demande et sous la houlette du CP, avec l'assistance de l'équipe d'administration du Fonds (FMT).

¹ Il est recommandé dans le document intitulé « The Sourcebook for Evaluating Global and Regional Partnership Programs: Indicative Principles and Standards », IEG-Banque mondiale, Washington, D.C. 2007, de confier la responsabilité de l'évaluation à l'organe directeur ou à une autre section, distincte de la Direction. Les évaluations de la plupart de ces programmes sont réalisées à la demande d'organes directeurs à temps partiel et conduites par des équipes indépendantes de consultants ou des experts indépendants. Dans l'un et l'autre cas, l'organe qui demande l'évaluation est responsable de la qualité du rapport final et de la diffusion des conclusions et recommandations, sous des formes différentes selon le public visé.

8. Conformément à l'une des recommandations formulées à l'issue de la première évaluation du FCPF, le CP, lors de sa onzième réunion, a établi en vue de l'élaboration d'un cadre exhaustif de suivi et d'évaluation (S&E) du FCPF. Le projet de cadre de S&E a été présenté à la treizième réunion du CP, tenue en octobre 2012, et la version définitive adoptée par le CP en mars 2013. La FMT est chargée du suivi des opérations effectuées au titre du FCPF, et évalue régulièrement les progrès accomplis au regard de résultats et de produits escomptés, afin de déterminer les causes de toute divergence par rapport aux cibles fixées et de prendre les dispositions voulues pour améliorer la performance.¹ Les informations fournies par la FMT s'appuyant sur celles que les pays communiquent, les pays REDD ont établi des cadres de S&E à l'échelon national et utilisent le modèle de présentation de rapports nationaux approuvé dans le Cadre de S&E du FCPF. Le cadre de S&E envisage en outre des évaluations indépendantes du Fonds en 2015, 2017 et 2020.

9. La deuxième évaluation du programme du FCPF est prévue pour 2015. La présentation du projet de mandat pour cette évaluation a pour but de solliciter les commentaires du Comité des participants et des participants au Fonds Carbone, afin de les recueillir en temps utile, de manière à entreprendre cette deuxième évaluation en 2015.

Portée de l'évaluation

10. La procédure d'évaluation est conduite à intervalles fixes (généralement à mi-parcours, au milieu d'une étape et à la fin de l'initiative). Il s'agit d'obtenir une vue d'ensemble et d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des résultats obtenus, selon les cinq critères du Comité d'aide au développement de l'OCDE (OCDE/DAC). Elle permet ainsi d'évaluer les systèmes de gestion et de gouvernance du programme, notamment la fonction de suivi proprement dit.

11. La première évaluation a essentiellement porté sur les trois premiers critères. La deuxième évaluation prendra en compte les deux autres critères, c'est-à-dire l'impact et la durabilité. La deuxième évaluation et les suivantes seront probablement plus ambitieuses que la première car elles s'appuieront sur les conclusions de celle-ci.

12. D'après le Cadre de S&E, le FCPF a pour objectifs principaux de préparer le terrain à de futures activités REDD+ et de tester des systèmes de subventions en fonction des résultats. Il faut toutefois être réaliste quant à l'ampleur des impacts du Fonds que l'on peut attendre d'ici à 2020. C'est pourquoi la chaîne de résultats du Cadre de S&E (annexe 1) distingue l'impact à moyen terme du FCPF qui peut être imputé au Fonds et l'impact mondial à long terme auquel le Fonds contribue indirectement au travers d'interventions couronnées de succès, notamment ses effets catalyseurs sur d'autres initiatives REDD+. Les impacts mondiaux recouvrent la réduction des émissions, l'amélioration des moyens de subsistance des populations tributaires de la forêt et la préservation de la biodiversité ; mais ces impacts ne sauraient être mesurés par un cadre de S&E du FCPF et ne se concrétiseront probablement pas avant 2020².

Méthode d'évaluation suggérée

13. L'évaluation portera sur les activités en cours et déjà menées. Elle sera effectuée à l'aide d'études sur dossiers, de questionnaires, d'entretien et de travaux sur le terrain dans des pays REDD, notamment ceux dont les projets ont été inscrits au portefeuille de projets prévus du Fonds Carbone, qui élaboreront des demandes de financement pour des programmes de réduction d'émissions, et qui seront retenus parmi les projets éligibles à un financement au titre du Fonds Carbone d'ici au début de 2016. Cette méthode d'évaluation « en temps réel » a pour but de faciliter l'acquisition rapide de connaissances, de dispenser des conseils dès les premières étapes, lorsqu'il est encore possible de modifier les modalités de mise en œuvre, et de fournir des informations en temps utile à la

². Il est envisagé de maintenir le Fonds Carbone au-delà de 2020.

communauté REDD+. L'équipe chargée de conduire l'évaluation fournira au CP des détails sur la méthode suivie.

14. Le Cadre de S&E recommande au CP de former un comité chargé de superviser l'évaluation, avec le concours de la FMT. Dans son rapport d'examen du programme mondial du FCPF de 2012, le groupe d'évaluation indépendant recommandait aussi que l'évaluation des programmes mondiaux soit supervisée par l'organe directeur du programme ou par un sous-comité constitué à cet effet. Les programmes mondiaux ont la possibilité de former un groupe de pilotage de l'évaluation ou un comité de supervision à cet effet.

15. Le CP a le choix entre les possibilités suivantes :

- Attribuer la fonction de supervision de l'évaluation au Bureau du Comité des participants, ou
- Former un comité composé de trois bailleurs de fonds, trois pays REDD et un observateur.

Période couverte

16. La deuxième évaluation du programme du FCPF portera sur les opérations du Fonds menées de juillet 2011 à décembre 2014.

Public visé

17. L'évaluation est réalisée à l'intention de l'AP, du CP et des observateurs du FCPF, de la Direction de la Banque mondiale et de la communauté REDD+ en général.

Calendrier

18. Il est prévu que la deuxième évaluation du programme du FCPF soit achevée d'ici à décembre 2015, la version provisoire des conclusions étant communiquée avant la huitième Assemblée de participants (PA8), prévue en octobre/novembre 2015.

Objectifs de l'évaluation

19. Suivant l'objectif du FCPF et conformément à l'article 16 de la Charte du FCPF, l'objectif de la première évaluation de programme consistait à déterminer l'efficacité de la structure de gouvernance du FCPF et l'efficacité opérationnelle du Fonds de préparation, ainsi qu'à proposer des manières d'améliorer le soutien que le FCPF apporte aux pays REDD participants.

20. La portée de la première évaluation se limitait aux progrès réalisés grâce au Fonds de préparation, les activités à mener au titre du Fonds Carbone n'étant pas encore engagées. L'évaluation a examiné la contribution du FCPF à l'échelon national (par exemple : la formulation de propositions de préparation (R-PP) et le contexte national, notamment la structure, les fonctions et les procédures du système « propre aux forêts » de chaque pays, ainsi que la capacité et les ressources requises pour formuler la R-PP) et à l'échelon mondial (efficacité de la structure de gouvernance, des fonctions et procédures et facteurs influant sur le programme du FCPF dans son ensemble).

21. Le Cadre de S&E ventile les objectifs du FCPF par résultats clés et distingue les extrants, les effets et les impacts obtenus au cours de l'existence du Fonds.

22. Depuis l'achèvement de la première évaluation, en 2011, la préparation à REDD+ financée par des subventions de préparation a progressé. Quelques pays REDD vont prochainement achever l'exécution de leurs subventions de préparation à hauteur de 3,8 millions de dollars, et certains autres ont présent des rapports d'avancement à mi-parcours et demandé un financement additionnel de 5 millions de dollars maximum pour poursuivre leur préparation. En outre, le Fonds Carbone est

désormais opérationnel, des normes ont été adoptées pour encadrer la conception de programmes de réduction d'émissions, et des avant-projets de programme ont été soumis au titre du portefeuille de projets du Fonds Carbone.

23. À la lumière des orientations que donne le Cadre de S&E et des progrès accomplis, la deuxième évaluation portera dans une large mesure sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience des activités menées au titre du Fonds de préparation, ainsi que sur les travaux préparatoires et les premières activités conduites sur le terrain grâce au Fonds Carbone, sur les effets catalyseurs que le FCPF a eus jusqu'à présent, et permettra de consigner les enseignements tirés qui contribueront probablement à de futurs régimes REDD+.

24. L'évaluation se concentrera sur quatre groupes de questions.

Principales questions abordées par la deuxième évaluation du programme

25. Ces questions reposent sur le cadre standard de suivi, d'évaluation et de gestion fondée sur les résultats de l'OCDE/CAD, qui comprend des intrants, des extrants et des effets ; d'autres questions sont formulées sur la base du champ d'application de chaque évaluation, défini dans le Cadre de S&E du FCPF. Le présent chapitre énonce les principales questions, classées en quatre groupes. L'évaluation porte sur les questions clés incluses dans les quatre groupes, mais l'équipe d'évaluation pourra poser des sous-questions précises, le cas échéant, pour compléter et étayer l'évaluation.

26. **Groupe 1 (Efficacité du rôle du FCPF dans REDD+) :** Ce groupe de questions clés repose sur des questions déjà posées lors de la première évaluation ; il servira à définir le contexte et le cadre de fonctionnement du FCPF. Les aspects clés suivants de l'efficacité du FCPF seront examinés : i) contribution de la préparation à REDD+ à la compréhension des problèmes liés à la lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts ; ii) rôle du FCPF, en tant que plateforme d'apprentissage et de diffusion de connaissances, dans la réponse apportée à ces questions, y compris l'intégration des enseignements tirés de la préparation dans le travail dynamique accompli grâce au Fonds Carbone, et iii) efficacité de la structure de gouvernance du FCPF et son incidence sur la mise en œuvre du Fonds.

27. Les sous-questions à poser devraient comprendre les suivantes :

- (a) Quelle est la valeur ajoutée du FCPF par rapport aux processus REDD+ engagés par les pays participant à la REDD, et dans quelle mesure les capacités du pays sont-elles renforcées ?
- (b) Les pays conduisent-ils des activités de préparation qui respectent les orientations énoncées dans le cadre d'évaluation du R-Package ?
- (c) Quelles sont les leçons tirées de l'expérience du FCPF et leurs conséquences pour la préparation à REDD+, son passage à une vitesse supérieure et les impacts probables sur les effets de REDD+ ? Il conviendra de faire la synthèse des enseignements tirés du pilotage de l'Approche commune et du Programme de renforcement des capacités des peuples autochtones.
- (d) De quelle façon les enseignements tirés de la préparation ont-ils été : i) intégrés dans les opérations du FCPF, notamment la mise en place du Fonds Carbone (étant donné que la préparation à REDD+ sert de fondement aux futurs accords de subventions pour la réduction des émissions dans le cadre du Fonds Carbone), et ii) partagés avec la communauté REDD+ ?
- (e) Quels enseignements peuvent être tirés des ER-PIN à l'appui de la conception du programme de réduction d'émissions ? À la lumière des objectifs et cibles que les pays se sont fixé, le calendrier d'exécution des programmes de réduction d'émissions est-il réaliste ?

28. **Groupe 2 (Pertinence du FCPF)** : Le FCPF est-il en bonne voie d'atteindre ses objectifs et effets, tels que définis dans le cadre de S&E ? au vu de l'évolution de la demande de REDD+ depuis la création du FCPF, quelle est la pertinence de celui-ci dans le cadre des progrès de REDD+ à l'échelon mondial et national ?

29. L'évaluation des questions précédentes devrait être précisée par les sous questions suivantes:

- (a) La conception et les activités du FCPF ont-elles évoluées depuis la première évaluation ? Si oui, en quoi, et sous l'effet de quels facteurs ?
- (b) Le FCPF est-il bien placé en ce qui concerne la structure de gouvernance, les capacités des pays participant à la REDD, celles des partenaires d'exécution, les capacités et les ressources de la FMT, par rapport à la gestion et aux objectifs à atteindre, ainsi que les réalisations attendues des opérations de préparation et du Fonds Carbone, dans les délais envisagés dans le cadre de S&E ?
- (c) Quelle est la vitesse de réaction de la structure de gouvernance du FCPF aux orientations émanant des grandes conventions internationales et aux besoins des pays participant à la REDD ?
- (d) Dans quelle mesure les pays participant à la REDD adhèrent-ils à celle-ci, et répondent-ils au soutien du FCPF pour piloter avec succès les subventions fondées sur les résultats ?
- (e) Les objectifs actuels sont-ils réalistes par rapport à la capacité des pays participant à la REDD, au calendrier, aux ressources consacrées à la préparation de REDD+, et un préfinancement a-t-il des chances d'être alloué avant la mise en place, à grande échelle, de systèmes de subventions en fonction des performances ?
- (f) Comment les pays participants perçoivent-ils les coûts et avantages du mécanisme de préparation FCPF, notamment du point de vue de l'opportunité et du volume de ressources ?

30. **Groupe 3 (Efficience du FCPF)** : Le FCPF a-t-il fait preuve d'efficience dans l'obtention des résultats escomptés ? Les questions suivantes aideront à préciser ce groupe :

- (a) Dans quelle mesure le FCPF a-t-il fait preuve d'efficience dans l'obtention de résultats ? A-t-il employé ses ressources (fonds, temps, expertise) avec efficience, de manière à maximiser ses extrants et à tirer les premières leçons au profit de REDD+ ? Si non, pourquoi ?

Cette question devrait porter sur l'efficience de l'emploi des ressources et son incidence éventuelle sur les prestations globales du FCPF, notamment le rôle du CP et de la FMT et l'organigramme du FCPF. Les sous-questions suivantes devraient servir d'orientations :

- i. Le FCPF a-t-il décaissé les produits du Fonds de préparation en particulier et ceux du Fonds Carbone aux pays participants à la REDD de manière efficiente et opportune, compte tenu des politiques et procédures opérationnelles de la Banque ?
- ii. La première évaluation avait constaté des lacunes dans les capacités des pays de respecter les Directives de la Banque mondiale en matière de passation de marchés en vue du décaissement efficient de subventions de préparation. L'efficience de décaissement au niveau des pays et du portefeuille a-t-elle évolué depuis ? Si non, pourquoi ?
- iii. Les pays utilisent-ils les ressources de manière efficiente, notamment le financement additionnel de 5 millions de dollars maximum pour répondre à leurs besoins de préparation à REDD+ ?

- iv. Dans quelle mesure le financement par subventions de préparation pourrait-il être adapté aux besoins des pays, pour leur permettre de réaliser des avancées significatives en ce qui concerne les questions les plus urgentes relatives aux forêts, et pour les aider à satisfaire les besoins identifiés avant la mise à disposition des fonds de préparation à REDD+ (par exemple la nécessité d'améliorer la gouvernance ou le suivi régulier des forêts) ?
- v. Comment améliorer les processus opérationnels du Fonds Carbone et les évaluations du R-Package pour réaliser des économies, sur la base des enseignements tirés des R-PP et des évaluations d'ER-PIN ?

31. **Groupe 4 (Impacts et durabilité)** : Les impacts intermédiaires suivants, consignés dans le Cadre S&E, seront évalués :

- (a) Quels sont les grandes leçons et les effets, attendus ou non, de la préparation à REDD+ dans les pays participant à la REDD ? Dans quelle mesure les effets attendus sont-ils conformes aux capacités des pays de réduire le déboisement et la dégradation des forêts et à leur capacité de mobiliser des financements alloués sur la base des résultats ? Quels sont les principales chances et les risques liés aux effets inattendus ?
- (b) Quels ont été les impacts du FCPF sur : i) l'adoption de concepts élaborés par le FCPF dans le cadre d'autres initiatives ou programmes ? ii) la coordination, à l'échelon national, des différentes initiatives REDD+ et de l'aide bilatérale allouée en faveur de REDD+ ?
- (c) Quels ont été les impacts catalyseurs du FCPF (au travers d'activités de préparation et de la conception d'idées préliminaires relatives au programme de réduction d'émissions) sur l'élaboration de la politique REDD+ et du cadre institutionnel dans les pays, susceptible d'assurer la durabilité à long terme des efforts nationaux consentis en faveur de REDD+ ?
- (d) Dans quelle mesure le FCPF a-t-il contribué aux négociations internationales relatives à REDD+ ? Cette sous-question permettra d'évaluation la pertinence du FCPF dans un contexte de changement et compte tenu de l'évolution de REDD+ dans les négociations internationales.
- (e) Quel a été l'impact éventuel du FCPF sur les investissements supplémentaires (publics et privés) consentis en faveur de la préparation à REDD+ et celui des programmes pilotes conduites dans les pays participant à la REDD ?
- (f) Quelles sont les chances et les obstacles essentiels à la mise en œuvre de programmes de réduction des émissions qui pourraient affecter la durabilité de REDD+ ? Par quels moyens le FCPF pourrait-il lever ces obstacles ? Cette sous-question sera traitée en liaison avec les questions du groupe 1.

Cette évaluation devrait être envisagée dans ce contexte et sur la base de ces hypothèses, c'est-à-dire des facteurs qui ont pu contribuer au succès ou restreindre des réalisations optimales. Les conclusions des groupes 1 et 3 devraient être croisées avec celles du groupe 4, de manière à tirer une conclusion sur l'impact global et la valeur ajoutée du FCPF.

Méthodologie

32. Aux stades de la collecte et de l'analyse des données, de la formulation de conclusions et de recommandations, la méthode d'évaluation reposera sur un large éventail de sources d'information et sur des méthodes garantissant l'établissement d'un rapport valable, crédible et légitime. Plusieurs questions clés seront étayées par une analyse documentaire. La méthode suivie par l'équipe d'évaluation lui permettra de vérifier que les questions sont correctement posées et bien comprises, que les hypothèses ont été analysées et que la collecte et l'analyse des données permettent d'émettre des jugements qualitatifs et quantitatifs agrégés et synthétiques à partir de sources diverses (études sur dossiers, entretiens, enquêtes, analyse de portefeuille, visites sur le terrain et vérification par consultation des parties prenantes). Au besoin, une méthode spéciale de collecte et d'analyse des données sera mise au point et adoptée. Il est recommandé d'utiliser une matrice d'évaluation faisant état d'indicateurs liés aux principaux résultats et activités du programme, des sources d'information et de la méthode suivie pour examiner les grandes questions de l'évaluation.
33. **Les aspects relatifs à la parité hommes-femmes** seront pris en compte, le cas échéant. Tel sera en particulier le cas de l'élaboration de la méthode à suivre pour les visites effectuées dans un pays, un organisme ou sur le terrain et pour la consultation des parties prenantes, mais ces aspects devraient également être pris en compte dans d'autres cas.
34. **La terminologie** à employer dans l'évaluation sera définie de manière cohérente et respectera l'emploi international des termes.
35. **Des études sur dossier** seront effectuées et porteront sur des documents du FCPF et ses activités, ainsi que des documents émanant d'institutions connexes et sur des protocoles d'évaluation normalisés. Les protocoles du Bureau de l'évaluation du FEM et du Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale, notamment, seront considérés comme des sources d'information essentielles.
36. **Consultations de parties prenantes.** Les parties prenantes indépendantes seront consultées pour recueillir leur opinion sur tous les aspects du FCPF. Les parties prenantes pertinentes devraient comprendre des représentants des autorités, de la société civile, d'organisations non gouvernementales, des peuples autochtones et du secteur privé. Les personnes responsables du déboisement et de la dégradation des forêts et celles qui en sont victimes devraient également être consultées. Les sondages dignes de foi déjà réalisés pour recueillir les points de vue des parties prenantes pourraient être utilisés le cas échéant.
37. **Entretiens semi-structurés.** Ces entretiens porteront sur des questions précises et seront conduits avec des représentants des autorités des pays bénéficiaires et bailleurs de fonds. On veillera en particulier à analyser les données qualitatives à l'aide d'outils et de techniques appropriés.
38. **Visites dans les pays et sur le terrain.** Pour avoir un échantillon représentatif des pays bénéficiaires, des interventions, des régions géographiques, des visites seront organisées dans trois pays au moins au cours de la deuxième évaluation du programme. Des éléments d'évaluation d'un plus grand nombre de pays du FCPF seront pris en considération.
39. **Visites dans des pays représentatifs du FCPF.** Elles serviront à recueillir des données, à vérifier les rapports et documents disponibles, et à conduire des entretiens avec les bénéficiaires et les parties prenantes locales, notamment les collectivités locales, les populations et des représentants de la société civile. Des études de cas seront conduites dans ces pays afin d'obtenir des résultats et de les vérifier.
40. **Participation à des conférences internationales.** Dans la mesure du possible, et dans un souci d'économie, l'équipe d'évaluation demandera aux participants à des conférences internationales ce qu'ils pensent du FCPF, par consultation des parties prenantes, ou par des entretiens semi-structurés ou encore des réunions de groupes de réflexion.

41. **Complémentarité avec d'autres évaluations.** L'équipe d'évaluation s'emploiera à établir des liens de complémentarité avec l'évaluation d'autres institutions ou organisations, notamment l'Initiative norvégienne sur le climat et la forêt, prise par le Département de l'évaluation de la NORAD (Agence norvégienne de développement international).

Réalisations attendues / extrants attendus des Consultants

42. Il est demandé aux Consultants de:

- mettre au point la méthodologie, les critères et les indicateurs clés pour chaque groupe de questions d'évaluation, conformément au mandat et en collaboration avec la FMT ;
- établir le rapport initial ;
- mettre en œuvre et réaliser, de manière indépendante, les travaux d'évaluation pour chaque groupe de questions ;
- évaluer les sources d'information pertinentes au moyen d'études sur dossiers et d'analyses documentaires ;
- prendre part à un échantillon de visites sur le terrain et dans des pays représentatifs du FCPF ;
- rendre compte de ces visites et tirer des conclusions aux fins de l'évaluation ;
- communiquer avec des représentants des pays membres du FCPF, de la FMT, d'ONG, d'organisations de la société civile et de groupes de parties prenantes (voir la liste de ces représentants dans l'annexe 2) ;
- établir des projets de rapport pour chaque sous-composante, mentionnant les conclusions de l'évaluation et des nouvelles recommandations ;
- débattre avec le panel d'experts extérieurs et le groupe de travail du Comité des participants, le cas échéant ;
- présenter les conclusions à la huitième Assemblée des participants et à la 19^e réunion du Comité des participants (novembre 2015) ;
- recevoir et intégrer les commentaires des parties prenantes avant d'établir la version finale du rapport ;
- rédiger le rapport final de la deuxième évaluation du programme, en anglais, le soumettre à la FMT et le présenter au Comité des participants. Ce rapport sera également disponible en français et en espagnol.

Calendrier d'exécution

43. Étapes et calendrier d'exécution pour la deuxième évaluation du programme (seront établis après les commentaires recueillis lors de la 18^e réunion du CP).

Critères d'acceptation des réalisations attendues

44. La méthodologie et le rapport d'évaluation seront établis selon les règles de pratique internationales ; ils seront rédigés en termes clairs et présentés à un degré de précision approprié, conformément au mandat, tout en tenant compte du public ciblé. Des copies sur papier et en version

électronique seront présentées en anglais, en espagnol et en français. Des critères particuliers seront fixés par entente mutuelle avant le consultant, avant la signature du contrat.

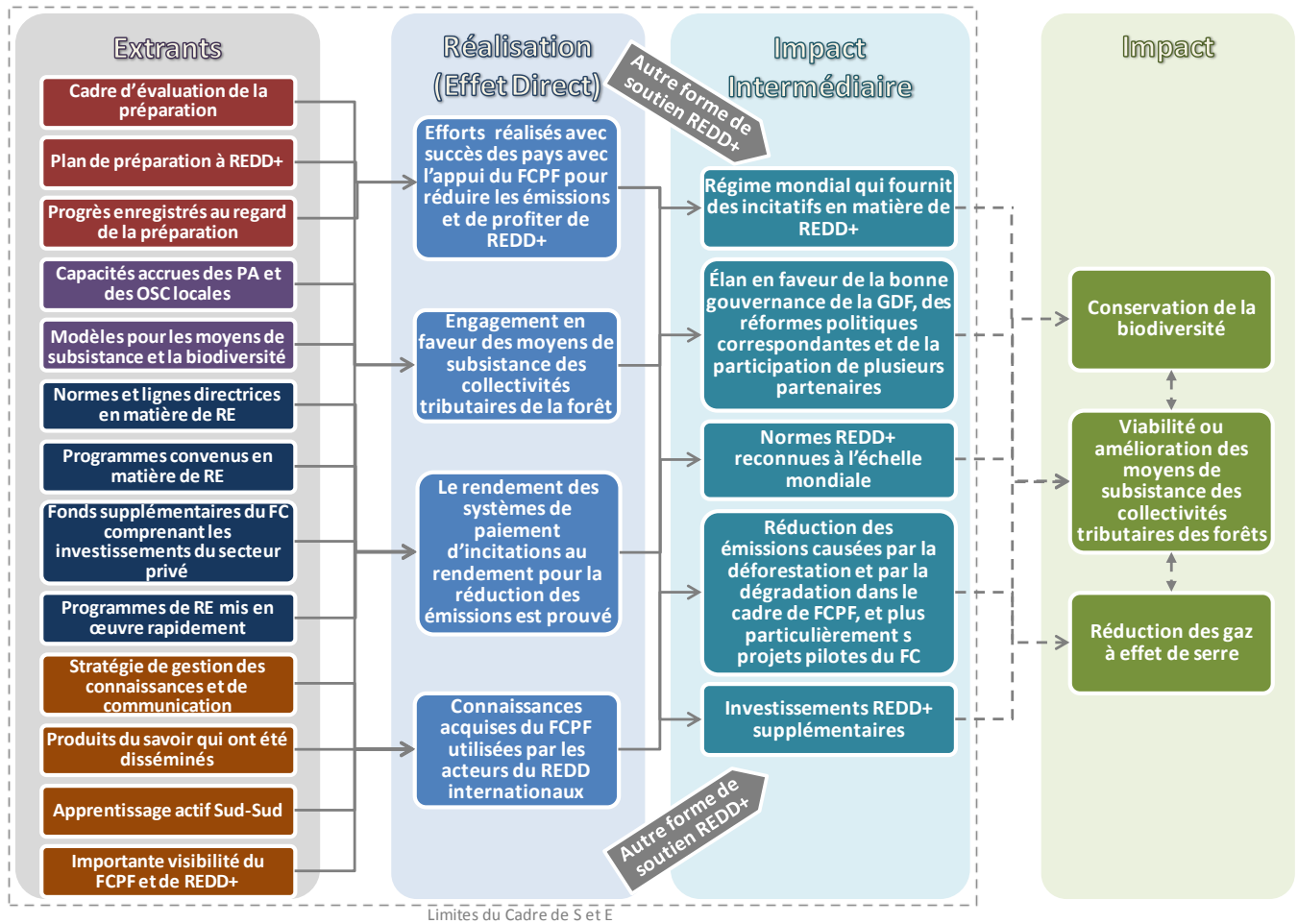
Intrants particuliers fournis par le Client

45. Le Consultant effectue l'évaluation de manière indépendante. L'équipe chargée de l'administration du Fonds (FMT) à la Banque mondiale facilitera les visites sur le terrain dans les pays. La publication du rapport incombe à la FMT.

Budget

46. Le budget proposé par le consultant se fonde sur la composition de l'équipe, les besoins en personnel et les frais de déplacement et de subsistance prévus pour se rendre dans au moins trois pays représentatifs du FPCF.

Annexe 1
Cadre de S&E du FCPF : Chaîne de résultats



Annexe 2

Liste des personnes à consulter aux fins de l'évaluation

Les personnes et bénéficiaires dont le point de vue devra être pris en compte aux fins de l'évaluation du FCPF sont, entre autres :

- Participants des pays REDD, y compris les ministères en charge de REDD+, les membres des groupes de travail REDD ou l'équivalent ;
 - Parties prenantes des pays REDD participants — ministères et départements ayant un impact sur le déboisement (agriculture, exploitation minière, etc.), ministères de la foresterie ou l'équivalent, autorités foncières, ministère des Finances, organes politiques en charge de la législation, de l'élaboration de politiques générales et de la planification nationale, représentants du secteur privé, représentants des peuples autochtones et des populations tributaires de la forêt, représentants de la société civile ;
 - Organismes nationaux de la recherche chargés d'inventaires forestiers, services de suivi, de télédétection, de cartographie, des stratégies nationales ;
 - Bailleurs de fonds participants ;
 - Participants du Fonds Carbone ;
 - Observateurs (ONG, peuples autochtones et populations tributaires de la forêt, Secrétariat de la CCNUCC, programme ONU-REDD, secteur privé) ;
 - Organisations du secteur privé dans les pays REDD qui sont également des parties prenantes de REDD+ et sont intéressés par l'élaboration d'options stratégiques REDD+ ;
 - FMT;
 - Membres du panel consultatif technique ad hoc ;
 - Organisations internationales chargées de questions relatives à REDD+, par exemple des organisations travaillant sur des aspects méthodologiques, politiques et sociaux ou autres de REDD+ ;
 - Autres organismes d'évaluation, par exemple ceux qui participent à l'évaluation de l'Initiative norvégienne sur le climat et la forêt, et
 - Services de la Banque mondiale en charge de la conception, de la gestion et de la conduite d'activités du FCPF.
-